

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

82.173

Objet

PLAGE DE FONCILLON :
Travaux d'aménagement

DATE DE CONVOCATION

18 NOVEMBRE 1982

DATE D'AFFICHAGE

18 NOVEMBRE 1982

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

POUR : 22

CONTRE : 1

ABSTENTIONS 2

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE

- 3. DEC. 1982

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt deux
le vingt six novembre à 20 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, BOUTET, LACHAUD, BOUCHET,
BUJARD, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, MAURELLET, BOISARD, GUTCHAOUA,
BROTREAU, BERLAND, DUFEL, PELLETIER, Mme TACQUET, CABAL, TAP,
POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MONTRON par M. BOUCHET
DUFOUR par M. LACHAUD
Melle FOUCHE par M. LIS
M. BOULAN par M. BROTREAU

Absents : MM. VIAUD, TETARD, NAULIN

Monsieur PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 19 février 1982, la Ville de ROYAN
a confié à la SEMIPAR l'aménagement et l'entretien des plages de
ROYAN.

La plage de FONCILLON est en mauvais état à cause des rochers
et des restes de constructions anciennes et de plus elle manque
de sable.

Il vous est proposé de demander à la SEMIPAR de l'améliorer
en prolongeant le mur existant en haut de la plage et en la réen-
sablant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- approuve le projet de réaménagement de la partie Est de la plage
de Foncillon comprenant le prolongement du mur existant jusqu'à
l'établissement et les apports de sable. L'ensemble pour une
première tranche prévisionnelle de 500 000 FR (CINQ CENT MILLE
FRANCS)

./...

Par ailleurs, la SEMIPAR procédera aux travaux de réparation à réaliser au bâtiment du " PARASOL ", et passera avec l'occupant la convention d'occupation correspondante, qui le liait jusqu'alors à la Ville de ROYAN.

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme

Le Maire,



Pierre LIS

SOUS-PRÉFECTURE
DE
ROCHEFORT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JG/SR

LE 27 Janvier 1983

LE SOUS-PREFET
COMMISSAIRE-ADJOINT DE LA REPUBLIQUE
de l'Arrondissement de ROCHEFORT



à

Monsieur le Maire
de ROYAN

OBJET: Plage de Foncillon
Travaux d'aménagement

REFER: Délibération du Conseil Municipal en date du 26 Novembre
1982 déposée à la Sous-Préfecture le 3 Décembre 1982

Au cours de sa séance susvisée votre Conseil Municipal
a approuvé le projet d'aménagement de la plage de Foncillon
par la SEMIPAR.

L'examen de cette affaire, dans le cadre du contrôle à
posteriori ne soulève pas d'objection.

Toutefois, il serait souhaitable que votre ville, conces-
sionnaire de la plage, soumette au visa des services préfectoraux -
Direction Départementale de l'Equipement - les plans d'exécution
du projet, ceci conformément à l'article 5 du cahier des charges
de concession approuvé le 24 Août 1978.

LE SOUS-PREFET
COMMISSAIRE-ADJOINT DE LA REPUBLIQUE

Raymond GUILLOU

orig. SG "DCM du 26-11-82"
copie M: Bueler
- M: Sadei
- ST
- SG flags-Tom.
Cpl

fait le 11-2-83